

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt cinq, dix avril à 19 heures 52, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 27 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre MOULY**.

Présents : Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Flavien BASILE**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Madame **Guylaine MATIAS**, Madame **Ida HIDALGO**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**, Madame **Céline STREIFF**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur **Oscar FERREIRA** a donné pouvoir à Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Karine VILA** a donné pouvoir à Monsieur **Jean-Pierre MOULY**.

ABSENTS :

Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Maxime ALBASI**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Monsieur **Cédric MORÉNO**, Monsieur **Jean BAIÃO**.

Monsieur **Jean-Louis COSTES**, ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote.

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : 27
- . Nombre de Conseillers absents : 9
- . Nombre de Conseillers Présents : 18
- . Nombre de pouvoirs : 2
- . Suffrages Exprimés : 20

**OBJET : BUDGET ANNEXE BOUTIQUE CHÂTEAU DE BONAGUIL - APPROBATION
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024.**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur **MOULY** délibérant sur le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 dressé par Monsieur **COSTES**, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Monsieur **MOULY** précise que, pour la première fois, pour les comptes de 2024, la ville de Fumel a opté pour le CFU qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

1. lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5.051,96		5.766,65		10.818,61
Opérations de l'exercice	32.121,53	40.817,79		340,76	32.121,53	41.158,55
TOTAUX	32.121,53	45.869,75	/	6.107,41	32.121,53	51.977,16
Résultats de clôture		13.748,22		6.107,41		19.855,63
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	/	13.748,22	/	6.107,41	/	19.855,63
RÉSULTATS DÉFINITIFS	/	13.748,22	/	6.107,41	/	19.855,63

2. constate les identités de valeurs avec les indications du Compte Financier Unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 10 avril 2025

Signé par :



Jean-Pierre MOULY, Président de séance



Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).